

Conseil fiscal et patrimonial :

Nous assurons un pré audit du patrimoine à tous nos clients afin de leur assurer la constitution d'un patrimoine avec une optimisation économique et fiscale.

Suite à ce pré audit, nous sommes en mesure de maintenir la pérennité de cet accompagnement en 3 étapes successives, alternatives, indépendantes ou non :

Accompagnement patrimonial

- Actualiser votre situation patrimoniale
- Evaluer votre politique de placement et d'épargne et mettre en place une stratégie de gestion à moyen et long terme intégrant vos objectifs et critères de gestion personnels
- Vous conseiller dans les allocations d'actifs de vos placements financiers / assurance-vie / immobiliers
- Vous tenir informé de tous les types de placements financiers / assurance-vie / immobiliers qui répondraient à votre problématique patrimoniale
- Convenir d'un rendez-vous, chaque fois que vous le jugerez nécessaire, pour faire le point sur votre situation patrimoniale
- Examiner la situation consolidée des investissements réalisés par l'intermédiaire de notre cabinet et de votre exposition au risque
- Vous accompagner, à votre demande, dans vos démarches auprès des intermédiaires financiers, des autorités administratives ou de conseillers juridiques et fiscaux

Le cout de cette prestation est de 89 Euros TTC par mois

(avec possibilité de payer la prestation anuellement)

Déclarations fiscales annuelles de vos revenus : Suite à l'accompagnement patrimonial, nous pouvons vous offrir le service de déclaration fiscales IRPP et revenus fonciers pour 59,00 Euros TTC par mois

Déclaration Impôt sur la Fortune : Suite à l'accompagnement patrimonial et de déclarations fiscales , nous pouvons vous offrir le service de déclaration fiscales de votre patrimoine pour 39,00 Euros TTC par mois